

# Le Samu des patrons abattus

**M**ichel Menant et Alain Fabre se sont rencontrés début janvier au tribunal de commerce de Lyon où l'un et l'autre venaient de voir entériner la liquidation judiciaire de leur société. « D'un seul coup, vous n'êtes plus rien, vous n'avez plus de bureau, on vous reprend même votre téléphone portable considéré comme un actif de votre entreprise, souligne Alain Fabre, qui dirigeait une entreprise de BTP reprise en 2006. Vous devez en revanche faire face à de nombreuses obligations vis-à-vis de vos ex-salariés et d'organismes divers. » C'est pourquoi il est vital « de pas se laisser aller », explique Michel Menant, qui avait créé une société de conseil marketing. « Il est important au contraire de bien ficeler les dossiers que vous réclame le mandataire judiciaire, de rester actif, mais de nombreux patrons

s'écroulent psychologiquement, incapables de faire face. » Pour leur venir en aide, les deux Lyonnais ont créé L'Association nationale des entreprises citoyennes et solidaires (Lanecs). Objectif : apporter un soutien moral et psychologique, fournir des outils (bureau, matériel...), aider à la reprise rapide d'une activité. Lanecs, soutenue par les organismes consulaires, le Medef, les tribunaux de commerce de Lyon et de Saint-Etienne, cherche des relais locaux un peu partout en France alors que le nombre des dépôts de bilan ne cesse d'augmenter. Parallèlement, elle a créé une charte et un label de l'entreprise citoyenne solidaire pour susciter l'adhésion d'entreprises en activité et trouver ainsi ses ressources.

■ PHILIPPE FLAMAND

[pflamand@lentreprise.com](mailto:pflamand@lentreprise.com)

Pour toute information : Lanecs, 49, rue de l'Université, 69007 Lyon, tél. : 06 14 71 32 74, [lanecs@lanecs.org](mailto:lanecs@lanecs.org).